



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### **SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 14 décembre 2017 à 15 h 00, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

#### **PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost  
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie  
Martin Lavoie, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à la Ville de Saint-Jérôme

2017-12-14/891

ITEM 1

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est ouverte à 15 h 29.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/892

ITEM 2

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/893

ITEM 3

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2017**

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2017 soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/894

ITEM 4

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 5 DÉCEMBRE 2017**

---

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**Le procès-verbal de la séance spéciale du 5 décembre 2017 soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/895

ITEM 5

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 10 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2017**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 10 novembre au 7 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 10 novembre au 7 décembre 2017:

Folio 832329 :

- chèques portant les numéros 844 à 862 inclusivement représentant un montant de 46 173,14 \$
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 3 707,48 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 22 184,50 \$.

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/896

ITEM 6

**NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E)**

---

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que le ou la président(e) est un(e) délégué(e) élu(e) par les membres du conseil et que la durée de son mandat est d'un an renouvelable.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un(e) président(e) pour une période d'un (1) an;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**Le conseil de la Régie nomme monsieur Stéphane Maher à titre de président de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/897

ITEM 7

### **NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS**

---

ATTENDU l'article 8 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que les vice-présidents sont des délégués élus par les membres du conseil et que la durée de leur mandat est d'un an renouvelable.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des vice-présidents pour une période d'un (1) an.

Il est proposé par monsieur Stéphane Maher

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**Le conseil de la Régie nomme madame Louise Gallant et monsieur Paul Germain à titre de vice-présidents de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/898

ITEM 8

### **ADOPTION DU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

---

ATTENDU QUE le conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord a adopté, le 20 septembre 2017, le Recueil des conditions de travail dans la résolution 2017-09-20/867;

ATTENDU QUE le Recueil prévoyait, au point 11, une assurance collective à venir pour les employés;

ATTENDU QUE le Groupe Cloutier avantages sociaux inc. a procédé à un appel d'offres pour le compte de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE les employés de la Régie ont accepté la proposition de la Financière Manuvie telle que présentée;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord accepte d'assumer 25 % des cotisations de ses employés;

ATTENDU QU'UN montant a été prévu à cet effet au budget 2018 de la Régie, tel qu'adopté le 18 octobre 2017;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale, madame Danielle Clément, de pouvoir ainsi compléter le Recueil des conditions de travail des employés de la Régie;

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adopte, pour prémunir ses employés d'assurances collectives, de signer une entente avec la Financière Manuvie pour une période de 15 mois, renouvelée automatiquement;**

**QUE la directrice générale secrétaire trésorière soit autorisée à signer l'entente avec la Financière Manuvie pour et au nom de la Régie.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-12-14/899

ITEM 9

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Aucune question du public.

2017-12-14/900

ITEM 10

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

---

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est levée à 15 h 34.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Stéphane Maher,  
Président

---

Danielle Clément,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière